



RAPPORT ANNUEL

Prix et Qualité du Service Public d'adduction d'eau potable

ANNEE 2019

S.I.A.E.P.A. de la région de Castets en Dorthe

Juin 2020

7 La Gravette Sud
33210 CASTETS ET CASTILLON
Téléphone : 05.56.61.58.40 – Fax : 05.56.61.58.48
syndicat.eau.castets@orange.fr

SOMMAIRE

<u>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE</u>	3
<u>Organisation administrative du service et conditions d'exploitation</u>	3
<u>Prestations assurées dans le cadre du service</u>	3
<u>Ressources en eau</u>	4
<u>Nombre d'abonnements</u>	4
<u>Fixation des tarifs en vigueur</u>	5
<u>Prix de l'eau potable</u>	5
<u>Recettes du service 2019</u>	5
<u>Etat de la dette</u>	6
<u>INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE</u>	6
<u>Qualité de l'eau</u>	6
<u>Connaissance et gestion patrimoniale du réseau</u>	7
<u>Performance du réseau</u>	8
<u>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE</u>	9
<u>Travaux engagés au cours de l'exercice</u>	9
<u>Action de solidarité et de coopération décentralisée</u>	9
<u>ANNEXE 1 : copie du rapport de l'ARS année 2019</u>	
<u>ANNEXE 2 : note d'information de l'Agence Adour Garonne – Edition 2020</u>	

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Organisation administrative du service et conditions d'exploitation

Conformément au décret N° 95-635 du 6 mai 1995, toute collectivité doit établir un rapport annuel sur le service d'eau potable. Ce présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public.

Le S.I.A.E.P.A. de Castets en Dorthe a été créé par arrêté préfectoral en date du 8 mars 1972. Il fonctionne en régie directe depuis le 1^{er} janvier 1998. Par délibération en date du 24 octobre 2006, et arrêté préfectoral en date du 22 janvier 2007, le syndicat a modifié ses statuts et s'est transformé en syndicat à la carte, distinguant la compétence obligatoire « eau potable » des compétences optionnelles « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » selon la répartition suivante :

	compétence obligatoire	compétences optionnelles	
	eau potable	assainissement collectif	assainissement non collectif
Auros	X	X	X
Bieujac	X	X	X
Brannens	X	X	X
Brouqueyran	X	X	X
Castets et Castillon*	X	X	X
Langon	X		
Coimères	X	X	X
Mazères	X	X	X
Roailan	X	X	X
Saint Loubert	X	X	X
St Pardon de Conques	X	X	X
St Pierre de Mons	X	X	X

* le SIAEPA de Castets en Dorthe assure la compétence eau potable uniquement sur le territoire de l'ancienne commune de Castets en Dorthe

Prestations assurées dans le cadre du service

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements, des extensions et renforcements
Entretien	des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de déferrisation ..., entretien et surveillance du réseau
Renouvellement	des branchements - opérations ponctuelles, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations électriques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des portails, des purges, des vannes, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de déferrisation..., du mobilier
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics, recherche des fuites ou arrivée d'eaux parasites

Ressources en eau

	Forage du Campech Auros	Puits de La Gaulle St Pardon de Conques
Date de création	1992	1973
Code BRGM	08526X0053	08523X0094
Profondeur	277 m	11,43 m
Avis de l'Hydrogéologue	17/09/1991	26/11/1999
Avis du CODERST (1)	24/03/1992	06/10/2005
Arrêté D.U.P. (2)	22/12/1992	01/12/2005
Débits autorisés	2400m3/j 100m3/h	
Débit d'exploitation moyen	100 m3/h	50 m3/h
Débit maxi. potentiel	2 400 m3/j	800 m3/j
Traitement	Déferrisation biologique Chlore gazeux	Eau de javel
Périmètre de protection		1/12/2005

(1) COnseil Départemental De l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

(2) D.U.P : Déclaration d'Utilité Publique

Le forage de Saint Pardon de Conques fonctionne en secours.

Le réseau de distribution a une longueur totale de **251 km**. Le réseau est principalement composé de tuyaux PVC (85 %); il ne comporte pas de plomb.

Ouvrages de stockage et de reprise

- ✚ Réservoir surélevé d'Auros (le Foirail) 150 m3
- ✚ Réservoir semi enterré de Campech à Auros 1 200 m3 (2 fois 600 m3)
- ✚ Réservoir surélevé de Beauregard à Mazères 500 m3
- ✚ Station de reprise de Saint Loubert 100 m3/h
→ volume de la bâche 90 m3
- ✚ Station de surpression de Chaloupin à Coimères 6 m3/h
→ volume de la bâche 50 m3.
- ✚ Le volume de stockage total sur le syndicat est de **1 990 m3**

Population, nombre de compteurs et m3 facturés

Communes	Population	Nombre de compteurs			M ³ facturés		
		2018	2019	écart en %	2018	2019	écart en %
Auros	1020	514	520	1,15%	52 262	54 559	4,21%
Bieujac	620	252	255	1,18%	27 162	30 355	10,52%
Brannens	239	103	106	2,83%	14 616	15 842	7,74%
Brouqueyran	194	88	91	3,30%	10 951	11 124	1,56%
Castets et Castillon *	1452	568	578	1,73%	51 890	62 953	17,57%
Coimères	1034	485	497	2,41%	50 404	50 925	1,02%
Langon *	121	54	55	1,82%	9 010	9 890	8,90%
Mazères	761	361	376	3,99%	49 388	49 636	0,50%
Roailan	1700	747	762	1,97%	86 742	82 135	-5,61%
Saint Loubert	228	91	94	3,19%	9 562	10 017	4,54%
Saint Pardon de Conques	579	258	268	3,73%	26 208	29 482	11,11%
Saint Pierre de Mons	1198	569	572	0,52%	56 442	57 883	2,49%
Total	9 146	4090	4174	2,01%	444 637	464 801	4,34%

*seule la population de Langon desservie par le SIAEPA est prise en compte

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

Fixation des tarifs en vigueur

Le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les compteurs sont relevés en septembre.

Les redevances abonnement annuel et m3 sont payables en trois fois :

1^{ère} facture estimative en février : 1/3 de la part fixe et 1/3 de la consommation annuelle

2^{ème} facture estimative en juin : 1/3 de la part fixe et 1/3 de la consommation annuelle

3^{ème} facture de solde en octobre : 1/3 de la part fixe et solde de consommation après la relève du compteur d'eau

Le conseil syndical a voté par délibération en date du 04 décembre 2018, les tarifs suivants pour l'année 2019 :

Part fixe **52,00 € HT** de 0 à 150 m3 **0,71 € HT** au-delà de 150 m3 **0,86 € HT**

Redevances

- Préservation ressource et redevance pollution reversées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
- TVA reversée à l'Etat

Prix de l'eau potable

Tarifs 2019 (sur la base d'une facture annuelle de 120 m3) sur l'ensemble des communes du syndicat	
	EAU POTABLE
Part fixe eau potable	52,00
Tarif eau potable <150m3	0,71
Tarif pour 120m3 (hors taxes)	137,20
Prix du m3 hors taxes	1,14
Redevance pollution	0,330
Préservation ressource	0,133
TVA	10,60
Total TTC pour 120 m3	203,36
Prix du m3 eau potable toutes taxes	1,69

Le prix du m3 HT est de 1,14 € sur l'ensemble des communes du syndicat pour 120 m3. Le prix du m3 TTC augmente par rapport à 2018, passant de 1,68 € en 2018 à 1,69 € en 2019 sur toutes les communes.

Recettes du service 2019

	2018	2019
Vente eau : redevance m3 et abonnement	540 595,33 €	560 907,51 €
Redevance prélèvement Agence de l'eau	53 749,38 €	60 832,37 €
Redevance pollution Agence de l'eau	147 706,21 €	154 083,03 €
Autres recettes		
Travaux	57 534,94 €	54 608,11 €
Prestations de service	48 994,02 €	47 848,93 €

Etat de la dette

	2019
Capital restant dû au 31/12/2018	0 €
Remboursement au cours de l'année 2019	0 €
Dont en intérêts	0 €
Dont en capital	0 €

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

Qualité de l'eau

Cadre réglementaire :

Article R1321-23 du Code de la Santé Publique : la collectivité doit réaliser la vérification régulière de la protection de la ressource, élément essentiel de la surveillance de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

La circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 prévoit le calcul de 3 indicateurs de performance qui sont :

- le taux de conformité des prélèvements effectués pour ce qui concerne la microbiologie
- le taux de conformité des prélèvements effectués pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
- l'indice l'avancement de la protection de la ressource en eau

L'ARS a adressé le rapport annuel 2019 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Lieux du contrôle	nombre de prélèvements
réseau du SIAEPA	27
unité de production du Campech	8
unité de production du Puits de la Gaulle	3

Résultats du contrôle réglementaire	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Paramètres microbiologiques	33	0	100 %	0
Paramètres physico-chimiques	38	0	97,4 %	1

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource

80 %

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

	nombre de points	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	13
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
TOTAL	120	98

Performance du réseau

I. VOLUMES DU DISPOSITIF D'AEP

		Quantité 2019	Unité
PRODUCTION	V1 : Volume produit	737 125	m ³ /an
	dont 08526X0053 indice BSS ⁽¹⁾		m ³ /an
			m ³ /an
			m ³ /an
			m ³ /an
			m ³ /an
	V2 : Volume d'eau importée		m ³ /an
	V3 : Volume d'eau exportée		m ³ /an
	V4 : Volume mis en distribution	737 125	m ³ /an
V5 : Pertes	230 960	m ³ /an	
DISTRIBUTION	V6 : Volume consommé autorisé	506 165	m ³ /an
	V7 : Volume comptabilisé	491 165	m ³ /an
	V8 : Volume consommateurs sans comptage	5000	m ³ /an
	V9 : Volume de service du réseau	10000	m ³ /an

¹ indice BSS : identifiant national du captage par le BRGM.

II. CONNAISSANCE DE L'USAGE DE V15

	Quantité	Unité
Domestique	491 165	m ³
Industriel		m ³
Collectif non domestique ⁽³⁾		m ³
Agricole		m ³

III. AUTRES RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES

	Quantité	Unité
Population	9 146	habitants
Abonnés	4 174	abonnés
Branchements	4 174	branchements
Linéaire réseau ⁽⁴⁾	251	km
Réparations	20	réparations
Période de relève	09/2018 à 09/2019	mm/aa à mm/aa

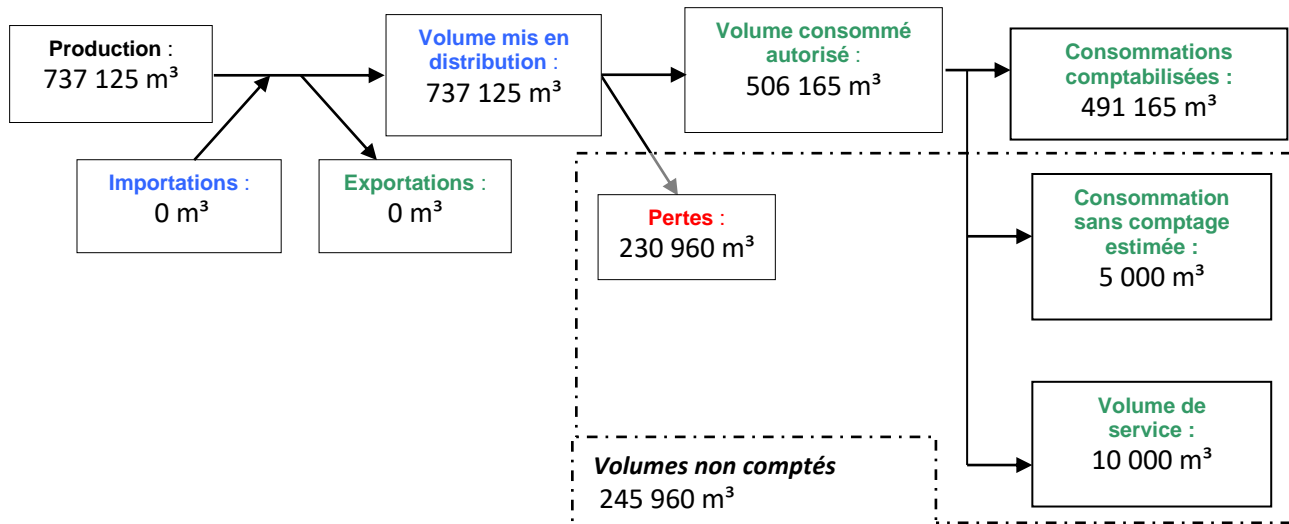
IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Quantité	Unité
R1 : Rendement primaire	66,63	%
R2 : Rendement consommateurs	67,31	%
R3 : Rendement net du service	68,67	%
PP : % de pertes en distribution	31,33	%
PNC : % de non consommation	32,69	%

ILP : Indice linéaire de pertes en distribution	2,52	m ³ /jr.km
IFB : indice de fuites par branchement	0,15	m ³ /jr.bchmt
ILCN : Indice linéaire de consommation net	5,52	m ³ /jr.km
ILR : Indice linéaire de réparations	0,08	rép ^{ion} /km
ICA : Indice de consommation par abonné	121,27	m ³ /abonné
ICH : Indice de consommation par habitant	55,34	m ³ /habitant
IPA : Indice de pertes par abonné	0,15	m ³ /jr.abonné

⁽³⁾ Hors défense incendie

⁽⁴⁾ Tous diamètres hors branchements



INDICE D'AVANCEMENT DE LA SECTORISATION

L'indice d'avancement de la sectorisation est de

60 %

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

Travaux engagés au cours de l'exercice

- Renouvellement de la déferrisation du Campech à Auros
- Renouvellement d'une canalisation d'eau potable à Brouqueyran (1 km)
- Sectorisation du réseau - phase 2
- Etude d'optimisation de la gestion des services publics de l'eau
- Extension de réseau pour la desserte du lotissement « La Promenade du Canal » à Castets et Castillon

ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

	2019
Montants des abandons de créance	13 711,35 €